# MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 JUIN 2019 – 20 h 30

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le onze juin deux mil dix-neuf s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de présents : 6 Nombre de votants : 6

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Catherine BLANC, Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX.

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Evelyne LEFRERE secrétaire de séance. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 35, il procède à l'appel nominal des Conseillers, seul, Jean-Pierre ROUX est absent, il rejoindra la séance à 21 heures 30. Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

# 1. APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/04/2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 2 avril 2019.

#### 2. INDEMNITE VERSEE AU COMPTABLE DU TRESOR - Madame MARTIN

Après délibération, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le versement de l'indemnité au Comptable du Trésor Public, Madame MARTIN, qui s'élève à un montant de : 142.96 € pour l'année 2018.

#### 3. COTISATION A LA S.P.A. SUD ALPINE

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel à cotisation pour la S.P.A. SUD ALPINE qui s'élève à un montant de 46.48 € pour l'année 2019. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement de cette cotisation. Par ailleurs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre un arrêté concernant la divagation des chiens errants avec signalement à la Gendarmerie. Une lettre sera également envoyée à Monsieur Arnaud PONSA signifiant les plaines des habitants.

### 4. PARTICIPATION AU F.S.L.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0.40 Euros par habitant soit : 22.40 € pour l'année 2019.

#### 5. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, s'oppose au transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Sisteronais Buëch.

# 6. DEPOSE DE LA CABINE TELEPHONIQUE DU HAMEAU DES BEGUES

Le débranchement de cette cabine téléphonique se monte à 277.60 € TTC. Cette cabine a été débranché le 17/06/2019 et sera prochainement déposé par la société ORANGE.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte le devis.

# 7. SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SAISINE PAR VO ELECTRONIQUE

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Conse Départemental des Hautes-Alpes concernant la saisine par voie électronique.

#### 8. COUPES AFFOUAGERES

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer 2 coupes affouagères pour l'année 2020

### 9. PANNEAUX DE SIGNALISATION DES RUES DU VILLAGE

Un devis a été établi pour un montant de 2068.57 €. Une liste de propositions de noms a été faite. est décidé de prévoir aux Bégües 7 panneaux + 1 place de la Fontaine, au village de Sainte-Colomb 11 panneaux + 1 à Chevalet et 1 rue du Collet (devant chez M. BENEYTON et M. BERNARD). Pour Hameau des Catoyes un panneau « Route des Princes d'Orange » est prévu. Pour le moment le Conse Municipal poursuit à l'unanimité les travaux de préparation mais le devis est à revoir.

# 10. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SISTERONAIS-BUECH

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport établi par le Communauté de Communacion concernant l'activité 2017-2019.

#### 11. INFORMATION CELEBRATION 50ème ANNIVERSAIRE DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

A l'occasion du repas des voisins, prévu le 27 juillet, Monsieur BENEYTON prévoit un exposé, de causeries ainsi qu'un petit journal souvenir pour célébrer le cinquantième anniversaire des fouille archéologiques de Sainte-Colombe. Le Conseil Municipal donne son accord pour financer le journal les subventions ne sont pas accordées.

# 12. QUESTIONS DIVERSES

Madame Catherine BLANC demande la surveillance des buses sur le chemin de l'Adrech.

La séance est levée à 22 heures 17

AFFICHÉ LE 20- Juin 2 = 19 -

A Poes (Sp. 1)

La Secrétaire de séance, Evelyne LEFRERE

Le Maire, René ALMERAS

NB : Le procès-verbal complet de la séance sera, après approbation lors d'une prochaine séance Conseil Municipal, affiché aux lieux habituels.